



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Clermont-Ferrand, le 15 mars 2022

A75 - Communes de Banassac-Canilhac et La Tieule (48)

**Travaux de réfection de la chaussée
de la Voie Spécialisée pour Véhicules Lents (VSVL)**

Restriction de circulation du lundi 21 mars au vendredi 15 avril 2022

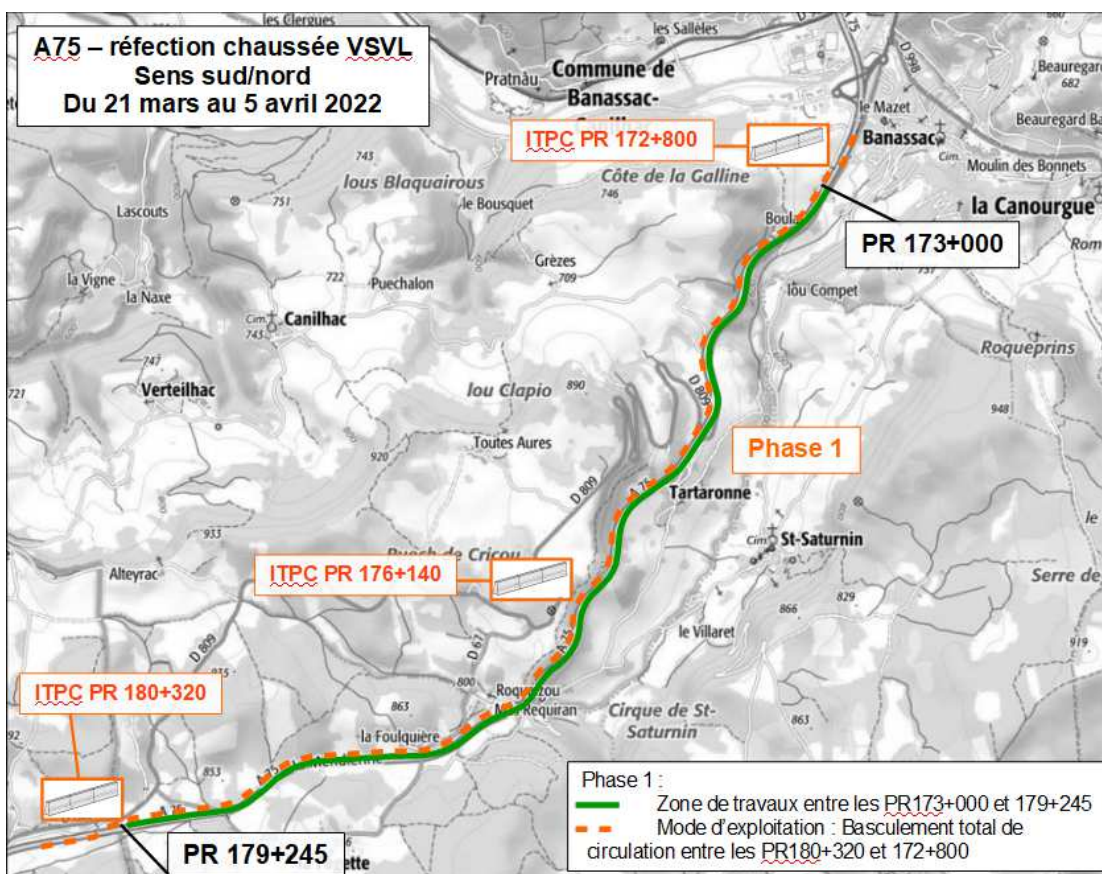
La Direction Interdépartementale des Routes Massif-Central va réaliser des travaux de réfection de la chaussée de la VSVL de l'A75 sur le département de la Lozère. Ces travaux nécessitent la mise en place de restrictions de circulation pendant la durée du chantier.

Ce chantier se déroulera en deux phases, dans le sens Montpellier → Clermont-Ferrand (sud/nord) :

Phase 1 – Travaux du lundi 21 mars au mardi 5 avril inclus

La zone de travaux s'étalera du PR 173+000 au PR 179+245 au sud de Banassac.

La circulation du sens sud/nord sera basculée sur la voie rapide du sens opposé, entre les interruptions de terre-plein central (ITPC) des PR 180+320 et 172+800. La circulation s'effectuera donc à double-sens sur la chaussée du sens nord/sud, de Clermont-Ferrand vers Montpellier, sur une longueur d'environ 7 km.



Phase 2 – Travaux du mercredi 6 au vendredi 15 avril inclus

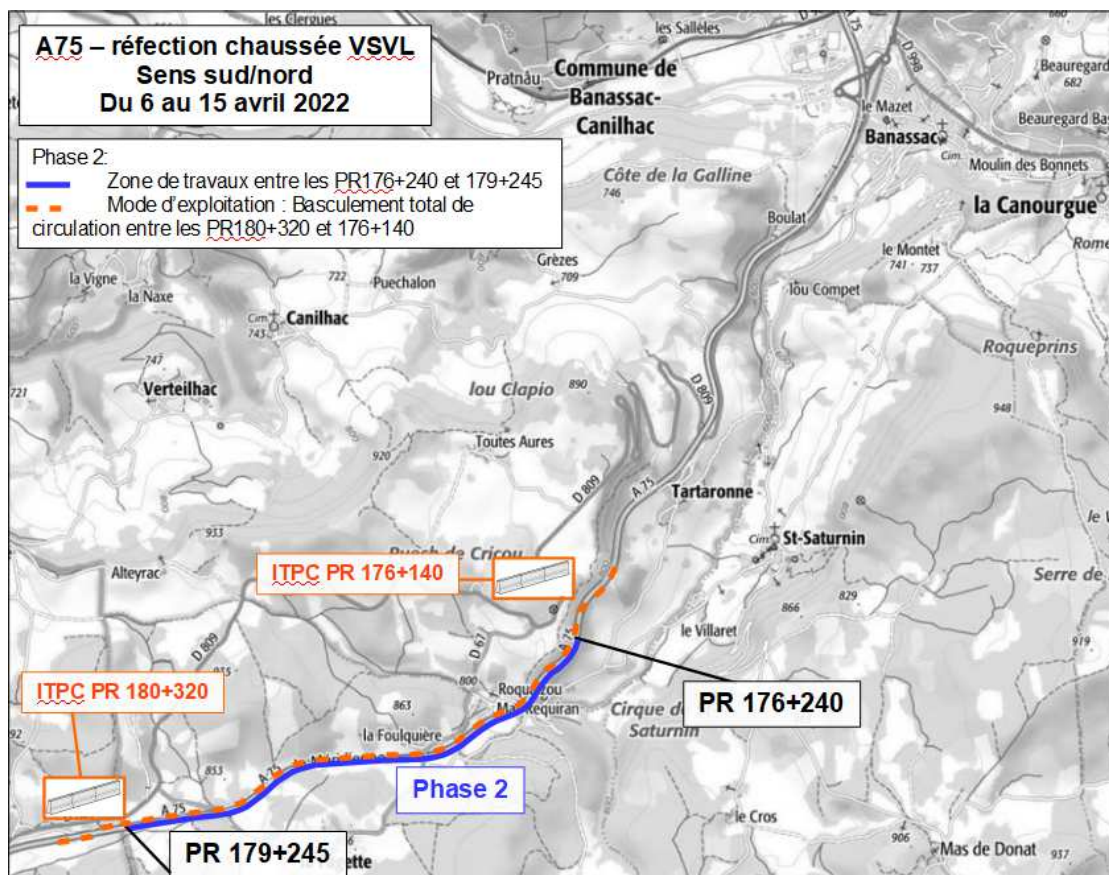
La zone de travaux s'étalera du PR 176+240 au PR 179+245 au sud de Banassac.

La circulation du sens sud/nord sera basculée sur la voie rapide du sens opposé, entre les interruptions de terre-plein central (IIPC) des PR 180+320 et 176+140. La circulation s'effectuera donc à double-sens sur la chaussée du sens nord/sud, de Clermont-Ferrand vers Montpellier, sur une longueur d'environ 4 km.

Les restrictions de circulation seront maintenues les week-ends.

Afin de préserver la sécurité du personnel travaillant aux abords du chantier et des usagers, pendant toute la durée du chantier, la vitesse sera abaissée à **70 km/h sur les zones à double-sens de circulation (sauf PL>10T, 50km/h) et ponctuellement à 50 km/h au droit des zones de basculement.**

Nous attirons l'attention des usagers sur la vigilance aux abords du chantier et le respect des limitations de vitesse.



La Direction interdépartementale des Routes Massif central, consciente de la gêne occasionnée, remercie les usagers de leur compréhension et les prie de bien vouloir respecter la signalisation mise en place et de veiller à la sécurité des personnels travaillant sur le chantier.

Renseignements sur les sites internet :

<http://www.dir-mc.fr/>

<https://www.bison-fute.gouv.fr/>

Direction interdépartementale des Routes Massif Central

Contact presse :

Tél : 04.73.29.79.60

Mél. : com.dirmc@developpement-durable.gouv.fr

Bureau de la communication

et de la qualité de l'information